

Pour sauver les rivières

Après l'accord franco-genevois pour une action en faveur des cours d'eau du bassin, le programme d'action est en cours d'élaboration.

Partenaires suisses et français se sont accordés pour effectuer un diagnostic pour neuf cours d'eau et pour mettre en place des mesures et des outils de suivi qui permettront de pérenniser et de contrôler l'action menée sur les rivières.

Le programme fixera des objectifs et des actions par rivière, les cours d'eau proposés étant en effet différents par la taille, leur valeur biologique, écologique, hydraulique et de par leur utilisation.

Ce même programme à l'ambition de démontrer qu'il est possible de mener à bien un projet d'envergure internationale, par un travail en commun sur des sujets aussi délicats que la Police des eaux, la responsabilité des habitants du bassin amont d'un cours d'eau ou la cohérence des schémas d'urbanisation et d'assai-

nissement. La réflexion actuelle est donc primordiale et permettra de préparer l'avenir de notre territoire. C'est sur le thème "L'eau c'est la vie" qu'était exposé l'autre soir à la M.J.C. du Vuache à Vulbens, le projet de "Contrat de rivière et de gestion de l'eau". Les orateurs, Christophe Marmilloud, chargé de mission à la Communauté de communes du Genevois (C.C.G.) et Bernard Gaud, hydrogéologue, directeur des services techniques du SIVMA, et maire de Chevrier se sont succédé pour sensibiliser le public, dont plusieurs élus des communes concernées, à l'intérêt de cette mission dévolue, côté français à la C.C.G. Cette dernière va bénéficier de financements extérieurs pour la mener à son terme.

Ce contrat de rivières franco-genevois, entre Arve et Rhône, est proposé conjointement par la Communauté de communes du Genevois et le D.I.A.E. (Département de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Environnement) de Genève. Il représente l'aboutissement de plusieurs années de concertation et a pour objectif la mise en place d'une véritable politique de gestion de la ressource eau selon une logique géographique de bassin et non plus

une logique politique.

Qu'est-ce qu'un contrat de rivières ?

Un contrat de rivières est un accord technique et financier entre un ou plusieurs partenaires (l'État, la Région, le Département, l'Agence de l'Eau et les usagers) et couvrant l'ensemble d'un bassin versant. Il a pour objectif la mise en place d'une gestion globale des rivières afin d'améliorer la qualité de l'eau, de restaurer et d'entretenir les berges et les lits, de prévenir et de limiter l'impact des crues et de mettre en valeur l'écosystème aquatique.

Les cours d'eau du canton de Saint-Julien prennent leurs sources sur les monts et montagnes qui entourent ce territoire : le Salève, le Vuache et le Mont-Sion puis coulent en direction de la Suisse, pour certains, avant de se jeter dans l'Arve et dans le Rhône. Cinq cours d'eau franco-suisses (l'Aire, la Drize, la Laire, le Longet et la Vosogne) et quatre cours d'eau français (le Couvatanz, l'Essert, la Touvière et la Brûlée) sont concernés par le contrat. L'ensemble de ces cours d'eau représente un intérêt humain et écologique primordial pour les habitants de ce canton. En effet, ils sont

garantis dans le temps d'une alimentation de la nappe du Genevois, qui dessert le territoire en eau potable et en eau d'irrigation agricole. Ils représentent, en complément du Vuache, du Salève et des forêts des milieux naturels riches qu'il convient de réhabiliter, valoriser et protéger, face à l'urbanisation du canton.

De son côté, Bernard Gaud a rappelé les contraintes auxquelles doit répondre un service d'eau potable : qualité, quantité, prix.

Le technicien s'est ensuite tourné vers les problèmes de production, de distribution et d'assainissement en exposant les techniques utilisées pour identifier une nappe, surveiller et maintenir un réseau, pour localiser et supprimer les fuites et pour réaliser un pompage équilibré.

Enfin, après avoir expliqué le fonctionnement d'une station de traitement de l'eau usée, M. Gaud a sensibilisé l'assemblée à l'ampleur des conséquences inévitables que peut entraîner une négligence de la ressource d'eau.

Cette conférence se tenait dans le cadre d'un cycle et d'une exposition à la M.J.C. du Vuache.

Michel CAUSSE
(avec Nadine ROULIN)

Le Dauphiné, 8/02/99